

L'accompagnement du stagiaire

Le tuteur en établissement

On désigne sous le terme PAT (professeur d'accueil temporaire) le « tuteur » des M1 M2E. Le terme tuteur est réservé à l'accompagnement M2 M2E.

Dans ce document,

- le terme « tuteur » désigne, de façon générique, le PAT de l'élève fonctionnaire et le tuteur du fonctionnaire stagiaire
- le terme « stagiaire » désigne, de façon générique, l'élève fonctionnaire et le fonctionnaire stagiaire.

Le tuteur « en établissement » est désigné par Monsieur le recteur de l'académie sur proposition de l'inspection.

Pour réaliser sa mission, le tuteur s'approprie une pédagogie spécifique au tutorat d'adulte, qui met en œuvre divers outils et démarches favorisant le développement professionnel du stagiaire : contractualisation du parcours d'accompagnement, préparation des moments d'observations, débriefings réguliers et écoute du stagiaire, développement de la réflexivité, ...

L'accompagnement du stagiaire se fait en relation avec plusieurs acteurs : chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants de l'INSPE. Le tuteur communique avec l'INSPE, l'inspection et le chef d'établissement. Il signale les difficultés éventuelles du stagiaire.

Des journées de formation peuvent être organisées pour les tuteurs en établissement ; des rencontres entre les enseignants INSPE et les tuteurs peuvent permettre de mieux cerner les liens entre la formation statutaire et la pratique, pierre angulaire de la construction des compétences professionnelles.

Les missions

Le tuteur favorise l'accueil et l'intégration du stagiaire dans l'établissement : il aide le stagiaire à construire sa représentation de l'institution et de l'établissement, à comprendre et à participer aux différentes instances de l'établissement.

Il rappelle les obligations réglementaires : ponctualité, assiduité, connaissance et respect du règlement intérieur.

Il sensibilise le stagiaire à la connaissance, la transmission et le partage des valeurs de la République.

Il permet au stagiaire d'intégrer une communauté scolaire, de trouver sa place dans une organisation professionnelle et éducative et d'inscrire son action dans une dimension collective.

Il accompagne le stagiaire dans un parcours de formation, en l'aidant à construire son identité professionnelle et à s'impliquer dans son projet.

Le tuteur établit un « contrat de confiance » permettant de poser un cadre expliquant et explicitant les attentes et les devoirs du tuteur et du stagiaire, et de l'ensemble de l'équipe accompagnante.

Il aide le stagiaire à s'approprier un métier d'enseignant, de professeur documentaliste, de CPE, en termes de pratiques, d'identité et de culture professionnelles en lien avec les attendus institutionnels et le référentiel de compétences professionnelles.

Il apporte aide et conseil en matière pédagogique et didactique, notamment pour la préparation de séquences d'enseignement pour les enseignants, à la préparation d'activités spécifiques aux professeurs documentalistes et personnels d'éducation.

Il favorise l'échange de pratiques et le travail collectif (mutualisation et analyse des pratiques).

Il évalue le stagiaire : en pratiquant une évaluation diagnostique et formative, le tuteur aide le stagiaire à se situer par rapport aux compétences à acquérir. Il fournit un bilan final sous forme d'un rapport basé sur l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences professionnelles.

Pour les fonctionnaires stagiaires :

Le tuteur et le stagiaire établissent un calendrier de visites mutuelles (visite du tuteur auprès du stagiaire, visite du stagiaire auprès du tuteur) dès les premières semaines afin de sécuriser la prise de poste du stagiaire.

Le tuteur pose les bases **d'une activité réflexive** sur la pratique professionnelle : Il conduit des entretiens après les moments d'observation pour permettre au stagiaire une prise de recul sur son activité ; il explore avec lui les pistes de progression ; il sera particulièrement attentif aux difficultés rencontrées par le stagiaire. Des objets d'observation sont identifiés et formalisés conjointement.



[Le stage en alternance](#)

Le référent INSPÉ

Les Missions

- Accompagner l'étudiant, l'élève fonctionnaire ou le stagiaire dans le déroulement de son stage
- Participer avec le tuteur ou le référent Rectorat à la formation professionnelle de l'étudiant, de l'élève fonctionnaire ou du stagiaire
- Evaluer le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de l'étudiant, de l'élève fonctionnaire ou du stagiaire

Les Activités

- Prend contact avec l'étudiant, l'élève fonctionnaire ou le stagiaire suivi en début d'année
- Renseigne l'étudiant, l'élève fonctionnaire ou le stagiaire sur les modalités de stage, le suivi et l'évaluation du stage
- Prend contact avec le tuteur établissement et/ou le référent Rectorat en début d'année
- Prend attache auprès du chef d'établissement et le rencontre lors des 2 jours conjointes
- Echange régulièrement avec l'étudiant, l'élève fonctionnaire ou le stagiaire
- Assure un échange régulier avec le tuteur
- Participe à l'organisation des visites conjointes
- Effectue les visites conjointes (M1 EF, M2 M2E, DIU)
- Evalue l'étudiant, l'élève fonctionnaire ou le stagiaire dans le cadre du suivi de stage
- Effectue un retour à l'étudiant, élève fonctionnaire ou stagiaire suite aux rendus et visites.
- Co-écrit les CR de visites avec le tuteur en établissement
- Renseigne l'avis de titularisation pour les fonctionnaires stagiaires